

La Rochelle, le 31 mars 2020

Déploiement de l'opération Résilience en Charente-Maritime à compter du 1^{er} avril

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 qui touche la France, l'engagement de tous les moyens de l'État est indispensable. Le Président de la République a donc décidé, le 25 mars, sur proposition de la ministre des Armées et du chef d'état-major des Armées, de lancer **l'opération Résilience**.

Les missions de l'**opération Résilience** sont adaptées aux contextes locaux.

Un détachement de l'armée de Terre sera ainsi déployé à La Rochelle dans le cadre de l'opération RESILIENCE à compter du 1^{er} avril.

Sans que son action ait vocation à s'exercer dans le domaine du maintien de l'ordre ou du contrôle des mesures de confinement, il assurera la protection de sites sensibles, ainsi que des missions de surveillance et de présence dissuasive en liaison avec les forces de sécurité intérieure et en appui de ces dernières.

L'opération RESILIENCE s'intègre dans un dispositif interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre et contribue, sous la responsabilité des préfets, à la réponse gouvernementale à cette crise sanitaire sans précédent.